

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Sécurité Sociale Étudiante :

Depuis la rentrée 2018-2019, le Plan Étudiants remplace la Sécurité Sociale Étudiante.

- Les étudiants sont rattachés au régime général de la sécurité sociale du parent assureur.

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) :

La loi prévoit que Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) soit collectée par le CROUS. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

Le montant de la cotisation est de 100 €. Il est fixé par arrêté du ministre chargé des solidarités et de la santé et du ministre chargé du budget.

Cette contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur sont exonérés de cette contribution, mais ils doivent tout de même faire la démarche afin d'obtenir une attestation.

Cette démarche est obligatoire.

Vous devez vous en acquitter, avant le 4 septembre 2023 (date de la rentrée), via le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

A l'issue de cette procédure vous obtenez une attestation d'acquiescement de la CVEC que vous devrez nous fournir **obligatoirement à la rentrée scolaire.**

Carte Pass'Région :

Pour obtenir votre carte, vous devez vous connecter sur le site : <https://jeunes.auvergnherhonealpes.fr>

- Informations nécessaires à l'inscription :
 - Choix de l'établissement : Lycée des Chartreux (58 rue Pierre Dupont – 69283 LYON CEDEX 01)
 - Adresse de l'envoi de la carte : **bien préciser votre adresse personnelle** et non celle de l'établissement.

Si vous avez déjà une carte la mise à jour se fera par notre établissement à la rentrée.